



**ARRÊTÉ**  
**portant autorisation d'occupation du domaine public**

Le Président de la Communauté de communes de la Basse-Zorn,

**VU** la requête du 15 avril 2025 de Monsieur LENTZ Patrick domicilié 65 rue Principale à KURTZENHOUSE (67240), demandant l'autorisation de déposer un échafaudage pour travaux de rénovation de toiture sur l'immeuble 65 rue Principale à KURTZENHOUSE empiétant ainsi sur le domaine public, travaux réalisés par l'entreprise Arc en Couleurs de BISCHWILLER (67240),

**VU** la requête du 13 mai 2025 de Monsieur LENTZ Patrick, prolongeant la date des travaux,

**VU** la loi n°82-213 du 22 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

**VU** la délibération du Conseil Municipal de la commune de KURTZENHOUSE en date du 28 mai 2021, fixant les redevances d'occupation du domaine public sur les permissions de voirie,

**VU** l'état des lieux,

**ARRÊTE**

**Article 1 :** Le pétitionnaire sus-visé est autorisé à occuper seulement pour les besoins d'un échafaudage, une partie de la voie publique à hauteur de l'immeuble 65 rue Principale à KURTZENHOUSE (67240).

**Article 2 :** Le stationnement est interdit dans l'emprise du chantier.

**Article 3 :** Le bénéficiaire aura la charge de la signalisation et de la pré-signalisation en journée et la nuit conformément à la réglementation en vigueur ; il sera responsable des accidents pouvant survenir par défaut de cette signalisation.

**Article 4 :** Monsieur LENTZ Patrick s'engage à s'acquitter des droits de voirie, des redevances et taxes relatives à la demande au profit de la commune de KURTZENHOUSE.

**Article 5 :** L'occupation du domaine public est autorisée pour une durée complémentaire de 1 semaine, du 6 juin 2025 au 13 juin 2025.

**Article 6 :** Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- à Monsieur LENTZ Patrick
- au Service Départemental d'Incendie et de Secours du Bas-Rhin
- à la Gendarmerie de Bischwiller
- à la mairie de Kurtzenhouse pour affichage
- aux archives

Fait à KURTZENHOUSE, le 5 juin 2025  
Le Vice-Président



Marc MOSER